

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Claude FAUCHER-NICOLAY, Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claude FAUCHER-NICOLAY a été élue secrétaire.

Madame le maire informe que 3 délibérations sont à rajouter à l'ordre du jour :

- Affectation du résultat
- Remboursement de frais de mission des élus
- Modification de bornage pour une régularisation de parcelles

Monsieur de la Rochefoucauld informe qu'il souhaite mettre deux points aux affaires diverses : réflexion sur la création d'une micro-crèche à La Roche Guyon, travaux dans l'église.

Monsieur Lehleyder souhaite faire un point sur l'état général des différents bâtiments communaux.

I - DECISIONS MODIFICATIVES :

- Budget commune :

Madame le Maire explique que le conseil municipal doit voter plusieurs décisions modificatives (DM). En effet, début juillet afin de s'assurer qu'ils ne comportaient pas d'erreurs, il avait été demandé à la trésorerie de Magny en Vexin de vérifier les budgets de la commune, avant qu'ils soient adoptés. La Trésorerie les avait alors validés. Or, après les avoir intégrés dans leur logiciel, il s'est avéré qu'il y avait un certain nombre d'erreurs. Les agents de la Trésorerie n'étaient pas d'accord entre eux sur les budgets que nous avons adopté.

Elle explique que lors du budget, le conseil municipal avait équilibré l'investissement avec un déficit de 59 077.49€ car avec l'accord de la Trésorerie, nous avons déduit la différence entre les recettes et les dépenses des restes à réaliser. Ce n'était pas possible, c'est pourquoi une DM est nécessaire car il faut augmenter le déficit à 66 188€.

1^{ère} DM : ajout de crédit au C/001 ET 1068 à hauteur de 7111€.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

2^{ème} DM : les travaux de la boulangerie avaient été imputés à un mauvais programme donc virement de crédit au C/21318/59 pour la somme de 4 000€.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

3^{ème} DM : lors des inscriptions budgétaires, la somme inscrite au C/202 pour les frais du Plan Local d'Urbanisme n'était pas suffisante, la somme de 4 100€ doit être ajoutée.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

4^{ème} DM : cette DM est en relation directe avec la première, nous devons retirer 7 111€ de l'excédent de fonctionnement et le mettre au C/7718 pour équilibrer le budget.

Cette délibération est votée à l'unanimité

5^{ème} DM : il y a lieu de mettre des crédits à hauteur de 500€ au C/6532 pour prendre en charge les frais de mission lors du déplacement de Madame le maire à l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Village de France.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

6^{ème} DM : le conseil municipal a décidé de mettre en pause les travaux du terrain Closa pour privilégier la rénovation du logement de l'Audience afin de ne pas perdre la subvention de DETR qui avait été accordée en 2018. Il faut donc mettre des crédits au C21318/61 pour 29 000€.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

7^{ème} DM : suite à ces mouvements budgétaires, Madame le maire explique qu'il faut revoter l'affectation du résultat avec les nouveaux chiffres.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

8^{ème} DM : Afin que nos ressources propres de la section d'investissement couvrent l'annuité de la dette, il faut augmenter les crédits des comptes 022 - 2111-42 – 021 – 7588 à hauteur de 5 334€.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- **Budget eau :**

1^{ère} DM : lors du vote du budget nous avons mis 30 026.53€ au C020 (dépenses imprévues) mais cette somme ne doit pas être supérieure à 15% des dépenses prévisionnelles de chaque section et nous sommes à 43.13%.

Il faut donc diminuer ce compte pour 19 300€ et les inscrire au C/2156.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

2^{ème} DM : le compte 040 et 042 ne sont équilibrés, il faut donc ajouter 1€ au C/042 qui vont être pris au C/022.

Cette délibération est votée à l'unanimité

II - DELIBERATIONS :

- Remboursement des frais occasionnés lors de l'assemblée générale des Plus Beaux Village de France du 2 au 4 octobre 2020 :

Madame le maire informe que lors du week-end du 2 au 4 octobre prochain se déroulera l'assemblée générale des PBVF à Montflanquin.

Elle demande au conseil de bien l'autoriser à inscrire la somme de 500€ au compte 6532 pour la prise en charge des frais liés à cet événement.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Redevance de location de salle communale :

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu plusieurs demandes d'association pour emprunter la salle Joseph Kosma pour pouvoir exercer diverses activités.

Elle propose alors de fixer un tarif annuel à 100 euros (cent euros) pour la location de cette salle.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Demande de subvention auprès de la direction des routes du Conseil Départemental :

Madame le Maire explique qu'une demande de subvention a été faite auprès de la direction des routes du Conseil départemental concernant une pose de potelets de ville amovibles sur la place de l'Ecu.

Elle informe que cette opération peut être subventionnée à hauteur de 30% pour un montant total de 4 769.60€ HT.

Elle informe le conseil avoir eu aujourd'hui la confirmation de la présidente de pouvoir commencer les travaux avant l'obtention de la subvention. L'artisan est dans l'attente de la livraison du matériel et démarrera ces travaux fin septembre. Il ne s'agit pas d'un aménagement définitif mais de la mise en place de la modulation de la place de l'écu, telle que présentée lors de la campagne électorale.

Cette délibération est votée à l'unanimité

- Modification de bornage pour une régularisation de parcelles :

Monsieur Veaudequin, 3^{ème} adjoint, explique que suite à une demande de procès-verbal de bornage de l'E.P.C.C. du château concernant des limites de propriétés pour le chemin rural n°31 dans le cadre du rétablissement de la clôture.

Il informe que suite à une visite sur place, le plan de bornage est conforme aux limites de parcelles et au chemin.

III – AFFAIRES DIVERSES :

Madame le maire souhaite faire un point sur les demande de siéger dans les différentes commissions du conseil communautaire. Les demandes suivantes seront transmises à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :

- Culture et Patrimoine : François Gaspard – Claude Faucher-Nicolay
- Tourisme : Guy-Antoine de La Rochefoucauld
- Sport : sandrine Fleurat
- Enfance : Sandrine Fleurat
- Voirie : Jean-Paul Veaudequin
- Finances : Maxime Crépin
- Urbanisme : Maxime Crépin
- Mutualisation/Urbanisation : Capucine Faivre
- Subvention : Capucine Faivre

-Un point sur la rentrée scolaire est également fait: l'effectif est de 64 enfants contre 78 l'an dernier dont 13 nouveaux et ce chiffre peut être appelé à augmenter durant l'année avec des enfants de l'Igesa et des familles d'accueil. Madame le maire indique également que le protocole sanitaire est bien géré par l'équipe enseignante et celui-ci est globalement respecté.

Les maires des communes adhérentes au SIGEL ont été invités le jour de la rentrée, ils étaient tous présents ou représentés.

-Monsieur de La Rochefoucauld explique qu'avec l'initiative de l'hôpital, ils auraient un projet de créer une microcrèche à La Roche Guyon. Ce projet doit être réfléchi mais il y a un intérêt pour le village et les communes aux alentours. Madame le maire souhaite un travail avec les assistantes maternelles pour ne pas créer de difficultés à leur activité. Elle informe également avoir reçu plusieurs nouvelles familles s'installant dans le village et étant à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants.

-Monsieur de La Rochefoucauld informe également que lors de fortes pluies, dans l'église l'eau arrive par la partie nord- est et il y a de l'eau jusqu'à la première marche de la sacristie, à voir l'étanchéité et les écoulements d'eau.

Points sur l'état général des bâtiments communaux par Monsieur Lehleyder : Il informe avoir eu la visite ce jour d'une entreprise de prévention et de protection du patrimoine pour visiter les différents bâtiments communaux.

Plusieurs projets sont envisagés tout d'abord le rapatriement de la poste au sein de la mairie ce qui permettrait son ouverture sur de plus grandes plages horaires ainsi qu'un accès pour les personnes en mobilité réduite. La création d'un hangar à vélos au gîte car beaucoup de touristes font du vélo et cette demande rejoint celle du foyer rural qui souhaitait en installer un à la place de leur local avec un lieu de stockage de matériel. Cela contribuerait à obtenir le « label vélo ».

Concernant les travaux à la mairie, les poutres du grenier n'ont jamais été traitées contre les nuisibles et la charpente est dans un état assez avancé. La moquette et le revêtement des murs sont vétustes. Pour préserver un état correct de ces bâtiments, des travaux sont impératifs et subventionnables. Il est également possible de faire un contrat rural.

Madame le maire souhaite faire un point des 3 mois depuis leur élection, elle tient à saluer les cantonniers et Jean-Paul pour l'entretien du village ainsi que les autres agents municipaux pour leur travail. Elle énumère ensuite quelques actions faites depuis leur élection :

- Refonte du Roche Info,
- Distribution de masques en tissu lavables

- Installation des panneaux Seine à Vélos
- Remise en rue piétonne de la rue du Docteur Duval le week-end
- Aménagement partiel de la Place de l'Ecu
- Peinture du passage piéton devant l'école
- Début de rangement de la mairie
- Vote de l'exonération des terrasses pour 2020
- Demande de plusieurs subventions pour différents projets (monuments aux morts, vélos, place de l'écu)
- Mise en place d'une réunion d'équipe toutes les 2 semaines
- Brocante le dimanche sous la halle
- Rencontre avec les riverains de la route des Crêtes
- Rencontres avec plus d'une quarantaine d'interlocuteurs
- Continuité du projet assainissement.

Monsieur Veauquin et Monsieur Lehleyder ont rencontré les interlocuteurs de SUEZ concernant l'assainissement. La station d'épuration est une ancienne machine de 42 ans, il y a quelques endroits à reprendre mais rien de catastrophique car il y a eu un suivi sérieux.
 Pour information le poche à boues a été changée en 2013 et sa durée de vie est de 10 ans donc son changement est à prévoir pour 2023.

Quelques dates :

- Repas du village avec les précautions sanitaires ce dimanche et déballage d'Emmaüs au château
- le 19 et 20 septembre, ce sont les journées du Patrimoine. afin que les Guyonnais puissent profiter du patrimoine de leur village, une visite guidée du village est organisée pour les habitants de La Roche Guyon, vendredi 18 septembre à 18h30. Les inscriptions sont à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Maire,
 Capucine Faivre



[Handwritten signature in black ink, partially overlapping the official stamp]